



Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

# Avis N° 56

Adopté le 04 mai 2004

**Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs**

*En sa séance du 4 mai 2004, l'accord de coopération mentionné ci dessus a été présenté à la Commission Consultative. Après un premier débat sur les différents enjeux, la Commission souhaite rendre un avis circonstancié.*

*La Commission a ainsi pris acte de l'accord et décidé de poursuivre ses travaux afin de rendre, au mois de septembre, un avis sur les modalités de la mise en œuvre de l'accompagnement et du suivi des chômeurs.*